

*Droits de la personne—Loi*

● (1710)

Aux États-Unis, le groupe de travail national sur l'homosexualité a démontré, dans un excellent rapport s'opposant à l'oppression dont sont victimes les homosexuels et les lesbiennes, le fait que la violence continue à être beaucoup trop répandue. Dans l'introduction de ce rapport, on peut lire ce qui suit:

Après avoir été opprimés et isolés pendant des siècles et avoir dû se cacher, les homosexuels et les lesbiennes réclament le droit d'être des membres à part entière de la société et de bénéficier des droits et privilèges octroyés aux hétérosexuels. Dans la lutte qui s'ensuit, un nombre croissant de ces personnes sortent de leur isolement pour bâtir de nouvelles relations et fonder de nouvelles institutions et communautés.

En se faisant plus visibles, les homosexuels et les lesbiennes ont pu obtenir un meilleur respect d'eux-mêmes et cimenter leur communauté, mais bon nombre d'entre eux sont davantage exposés à la violence et au crime. Maintenant que les lesbiennes et les homosexuels s'affirment davantage, ils sont plus facilement reconnaissables pour ceux qui essaient délibérément de s'en prendre à eux du fait de leur orientation sexuelle.

Le rapport fait état de très graves statistiques montrant que plus des neuf dixièmes des personnes interrogées par le groupe de travail disent avoir été victimes d'oppression sous une forme ou sous une autre à cause de leur orientation sexuelle. Elles ont été notamment menacées de violence, frappées à coups de poing ou de pied ou battues tout simplement.

En outre, il y a un autre aspect de l'oppression et de la douleur et c'est l'oppression dont on est victime lorsqu'on doit cacher son orientation sexuelle à ses propres amis, à sa famille et à ses collègues de travail. Cette forme particulière d'oppression peut être tout aussi injuste. Lorsque les représentants de la Coalition canadienne des lesbiennes et des homosexuels ont témoigné devant le comité sur la constitution, ils l'ont exprimé de façon extrêmement éloquente en ces termes:

Dans les circonstances actuelles, les homosexuels sont soit sujets à la discrimination, soit forcés d'échapper à cette oppression en cachant leur orientation sexuelle. Aucune de ces deux alternatives n'est acceptable dans une société démocratique. La première viole le principe des droits de la minorité. La seconde constitue certainement l'une des formes les plus oppressives de discrimination—forcer les gens à bâtir leur vie autour du mensonge. Imaginez ce que ce serait pour les hétérosexuels d'être soit exposés à une discrimination injuste, soit forcés de cacher leurs conjoints à leurs camarades de travail et de ne jamais dire la vérité sur leur vie personnelle.

C'est là la situation à l'heure actuelle.

Je voudrais préciser que ce projet de loi ne vise en aucune façon à souscrire à un mode de vie en particulier. Je le répète, il est clair que ce projet de loi ne laisse pas entendre que la majorité souscrit ou ne souscrit pas à l'homosexualité comme mode de vie; il précise plutôt que nous acceptons véritablement le principe de défendre les droits d'une minorité. C'est une chose que de reconnaître qu'une personne a le droit de faire quelque chose et c'en est une autre d'affirmer que c'est la chose à faire pour cette personne en particulier.

La majorité des Canadiens reconnaissent que le respect des libertés civiles démocratiques exige la disparition de toute discrimination à l'endroit des homosexuels et des lesbiennes. Tout comme les Indiens autochtones doivent être protégés contre le racisme et les femmes contre le sexisme, les homosexuels doivent être protégés par la loi contre la phobie qu'ils suscitent chez certains.

Il y a d'autres formes de violence auxquelles sont soumis les homosexuels. La violence de certains éléments extrémistes de

groupes évangélistes comme celui de Jimmy Swaggart, qu'on voit à la télévision, incitant les gens à la violence sous le couvert de la doctrine chrétienne. A mon sens, c'est une perversion de la doctrine chrétienne. Lorsque les gens tiennent des propos comme ceux de Jimmy Swaggart dans sa publication *The Evangelist*, nous savons qu'il y a des problèmes. Après avoir cité l'Ancien Testament, voici ce qu'il a déclaré:

A l'époque de l'Ancien Testament, on lapidait l'homosexuel actif.

Puis il a cité les Romains en déclarant ceci:

Dieu nous dit que non seulement l'homosexuel mérite la mort, mais (peut-être) également ceux qui l'approuvent.

Ce genre de littérature haineuse n'a pas sa place dans le Canada d'aujourd'hui. Ceux qui sèment la haine ont favorisé la phobie des homosexuels et des lesbiennes en profitant de l'inquiétude que suscite chez le public la maladie mortelle appelée SIDA. Une crise médicale sévit actuellement dans notre collectivité. Depuis trois ans au Canada, 105 personnes sont mortes du SIDA et leur nombre augmente de façon spectaculaire. Il faut donc accroître les crédits à la recherche ainsi qu'aux programmes éducatifs au sujet de cette maladie mortelle et ce, de façon humaine et responsable.

Pour conclure, je pense que le temps est sans nul doute venu pour nous, Canadiens, d'admettre que l'on ne doit refuser à aucun homme ni à aucune femme l'égalité fondamentale d'accès aux emplois, aux logements et aux services, sous prétexte de ses tendances sexuelles. Ce n'est pas en modifiant nos lois que nous changerons d'un jour à l'autre le cœur et l'esprit des personnes dont la réaction face aux homosexuels et aux lesbiennes sont cause de souffrances et d'oppression. Cependant, ces modifications sont un premier pas essentiel vers l'instauration d'une société où chacun sera admis pour sa valeur et sa dignité propres d'être humain. Ces modifications législatives nous rapprocheront, du moins nous l'espérons, du jour où aucun homme, aucune femme et aucun jeune étudiant, à Sudbury ou ailleurs, ne sera victime de la crainte, de la violence et de l'intolérance parce qu'il ou elle est homosexuel ou lesbienne. Ce jour-là n'arrivera jamais trop tôt.

**M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur le Président, il y a quelques semaines, un sous-comité parlementaire a été chargé d'examiner en détail partout dans le pays la question de l'égalité des droits au Canada. Le député de Burnaby (M. Robinson) a très justement déclaré que l'objet du projet de loi dont il parle devrait effectivement être renvoyé à ce sous-comité.

Je tiens à souligner que mon parti ne souscrit absolument pas aux observations du député. Néanmoins, il est vrai que le sujet devrait être renvoyé au sous-comité, car il devrait être discuté et mis aux voix et un rapport devrait être présenté à ce sujet au comité de la justice, puis à la Chambre.

J'ai le sentiment que, très bientôt dans le cours du présent débat, on présentera une autre motion visant à renvoyer l'objet même du projet de loi au sous-comité de la justice. Le gouvernement agréé à cette demande parce qu'il en a déjà reçu beaucoup d'autres du même genre et des avis de témoigner seront délivrés à l'égard de cette affaire.